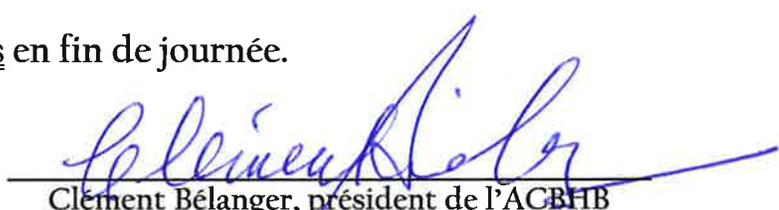


Code d'éthique

à l'intention des cueilleurs de bleuets en forêt

en lien avec la Convention de mise en marché du bleuet de forêt

- ✚ Lors de la cueillette, les cueilleurs se doivent de recupérer tous les déchets sur leur site de campement ainsi qu'en forêt.
- ✚ Respecter les plantations en n'endommageant pas les arbres (véhicules tout terrain).
- ✚ Entretenir des relations de camaraderie avec les autres cueilleurs.
- ✚ S'il y a lieu, respecter l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert.
- ✚ Limitez le bruit provenant de votre campement.
- ✚ Un cueilleur se fait un devoir d'aider un autre cueilleur en difficulté.
- ✚ Ne pas obstruer les chemins d'accès pour les autres cueilleurs.
- ✚ Cueillir les bleuets lorsqu'à maturité seulement.
- ✚ Ramasser les boîtes vides en fin de période de récolte et les remettre à l'acheteur.
- ✚ Pour ne pas contaminer les bleuets, se laver les mains après l'application d'huile à mouche ou tout autre produit.
- ✚ Pour ne pas contaminer les bleuets, manipuler avec soin les produits pétroliers (essence, huiles, etc.).
- ✚ Veillez à la propreté des boîtes en tout temps.
- ✚ Éviter les contacts directs des boîtes avec le sol ou tout autre contaminant.
- ✚ Couvrir les bleuets en fin de journée.


Clément Bélanger, président de l'ACBHB

BONNE RÉCOLTE!